

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS
ANNEXE "2" DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

Zone P-01

VILLE DE SUTTON

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation								
H1 Unifamiliale								
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Maison mobile								
C - Commerce								
C1 Local								
C2 Artériel								
C3 Régional								
C4 Service automobile								
C5 Restauration et hébergement								
I - Industriel								
I1 Léger								
I2 Lourd								
P - Public et institutionnel								
P1 Institutionnel	• (1)							
P2 Service public		• (2)						
R - Récréatif								
R1 Extensif								
R2 Intensif								
A - Agricole								
A1 Agricole								
A2 Commerce agricole								
A3 Centre équestre								
A4 Chenil								

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(1) P103, P107
(2) P201, P203

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation								
Isolée								
Jumelée								
Contiguë								
Marges minimales (mètres)								
Avant	10	10						
Latérales	6	6						
Arrière	10	10						
Taux d'implantation (max.)								

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment								
En mètres (max.)	6	6						
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation m ² (min.)								
Largeur (min.)								
Profondeur (min.)								
Nbre logement / bâtiment								

NORMES DE LOTISSEMENT

Superficie m² (min.)								
Largeur (min.)								
Profondeur (min.)								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Noyau villageois								
Secteur de la montagne								
Usage mixte								
Projet intégré d'habitation								
Entreposage extérieur								
Serv. / commerce à domicile								
Logement suppl. au sous-sol								
Logement intergénérationnel								
Règlement sur les PAE								
Règlement sur les PIA								

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Novembre 2010

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS
ANNEXE "2" DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

Zone P-02

VILLE DE SUTTON

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation									
H1 Unifamiliale									
H2 Bifamiliale									
H3 Trifamiliale									
H4 Multifamiliale									
H5 Maison mobile									
C - Commerce									
C1 Local									
C2 Artériel									
C3 Régional									
C4 Service automobile									
C5 Restauration et hébergement									
I - Industriel									
I1 Léger									
I2 Lourd									
P - Public et institutionnel									
P1 Institutionnel	• (1)								
P2 Service public									
R - Récréatif									
R1 Extensif									
R2 Intensif									
A - Agricole									
A1 Agricole									
A2 Commerce agricole									
A3 Centre équestre									
A4 Chenil									

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation									
Isolée									
Jumelée									
Contiguë									
Marges minimales (mètres)									
Avant	10								
Latérales	6								
Arrière	10								
Taux d'implantation (max.)									

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment									
En mètres (max.)	6								
Dimensions du bâtiment									
Sup. d'implantation m ² (min.)									
Largeur (min.)									
Profondeur (min.)									
Nbre logement / bâtiment									

NORMES DE LOTISSEMENT

Superficie m² (min.)									
Largeur (min.)									
Profondeur (min.)									

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Noyau villageois									
Secteur de la montagne									
Usage mixte									
Projet intégré d'habitation									
Entreposage extérieur									
Serv. / commerce à domicile									
Logement suppl. au sous-sol									
Logement intergénérationnel									
Règlement sur les PAE									
Règlement sur les PIA									

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(1) P104

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Novembre 2010

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS
ANNEXE "2" DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

Zone P-03

VILLE DE SUTTON

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation								
H1 Unifamiliale								
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Maison mobile								
C - Commerce								
C1 Local								
C2 Artériel								
C3 Régional								
C4 Service automobile								
C5 Restauration et hébergement								
I - Industriel								
I1 Léger								
I2 Lourd								
P - Public et institutionnel								
P1 Institutionnel	• (1)							
P2 Service public								
R - Récréatif								
R1 Extensif		•						
R2 Intensif			• (2)					
A - Agricole								
A1 Agricole								
A2 Commerce agricole								
A3 Centre équestre								
A4 Chenil								

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(2) R201, R202, R204

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P201, P204

NOTES

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation								
Isolée		•	•					
Jumelée								
Contiguë								
Marges minimales (mètres)								
Avant		10	10					
Latérales		6	6					
Arrière		10	10					
Taux d'implantation (max.)								

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment								
En mètres (max.)		6	6					
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation m ² (min.)		30	30					
Largeur (min.)		7,1	7,1					
Profondeur (min.)		7,1	7,1					
Nbre logement / bâtiment								

NORMES DE LOTISSEMENT

Superficie m² (min.)	500	500	500					
Largeur (min.)	15	15	15					
Profondeur (min.)								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Noyau villageois								
Secteur de la montagne								
Usage mixte								
Projet intégré d'habitation								
Entreposage extérieur								
Serv. / commerce à domicile								
Logement suppl. au sous-sol								
Logement intergénérationnel								
Règlement sur les PAE								
Règlement sur les PIA								

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Novembre 2010

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS
ANNEXE "2" DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

Zone P-04

VILLE DE SUTTON

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation								
H1 Unifamiliale								
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Maison mobile								
C - Commerce								
C1 Local		• (2)						
C2 Artériel								
C3 Régional								
C4 Service automobile								
C5 Restauration et hébergement								
I - Industriel								
I1 Léger								
I2 Lourd								
P - Public et institutionnel								
P1 Institutionnel	• (1)							
P2 Service public								
R - Récréatif								
R1 Extensif								
R2 Intensif								
A - Agricole								
A1 Agricole								
A2 Commerce agricole								
A3 Centre équestre								
A4 Chenil								

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(1) P104, P101
(2) C111

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation								
Isolée		•						
Jumelée								
Contiguë								
Marges minimales (mètres)								
Avant	10	6						
Latérales	6	4						
Arrière	10	8,3						
Taux d'implantation (max.)								

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment								
En mètres (max.)	11	13						
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation m ² (min.)		60						
Largeur (min.)		7,1						
Profondeur (min.)		7,1						
Nbre logement / bâtiment								

NORMES DE LOTISSEMENT

Superficie m² (min.)								
Largeur (min.)								
Profondeur (min.)								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Noyau villageois	•	•						
Secteur de la montagne								
Usage mixte		•						
Projet intégré d'habitation								
Entreposage extérieur								
Serv. / commerce à domicile								
Logement suppl. au sous-sol								
Logement intergénérationnel								
Règlement sur les PAE								
Règlement sur les PIA	•							

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Novembre 2010

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

ANNEXE "2" DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

Zone P-05

VILLE DE SUTTON

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation							
H1 Unifamiliale	●						
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Maison mobile							
C - Commerce							
C1 Local		● (1)					
C2 Artériel			● (2)				
C3 Régional							
C4 Service automobile							
C5 Restauration et hébergement							
I - Industriel							
I1 Léger							
I2 Lourd							
P - Public et institutionnel							
P1 Institutionnel			● (3)				
P2 Service public							
R - Récréatif							
R1 Extensif				● (4)			
R2 Intensif							
A - Agricole							
A1 Agricole							
A2 Commerce agricole							
A3 Centre équestre							
A4 Chenil							

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation							
Isolée	●	●	●	●	●		
Jumelée							
Contiguë							
Marges minimales (mètres)							
Avant	10	10	10	10	10		
Latérales	6	6	6	6	6		
Arrière	10	10	10	10	10		
Taux d'implantation (max.)							

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment							
En mètres (max.)	11	11	11	11	11		
Dimensions du bâtiment							
Sup. d'implantation m ² (min.)	60	60	60	60	60		
Largeur (min.)	7.1	7.1	7.1	7.1	7.1		
Profondeur (min.)	7.1	7.1	7.1	7.1	7.1		
Nbre logement / bâtiment							

NORMES DE LOTISSEMENT

Superficie m² (min.)	500	500	500	500	500		
Largeur (min.)	15	15	15	15	15		
Profondeur (min.)							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Noyau villageois	●	●	●	●	●		
Secteur de la montagne							
Usage mixte	●	●	●	●	●		
Projet intégré d'habitation							
Entreposage extérieur							
Serv. / commerce à domicile							
Logement suppl. au sous-sol							
Logement intergénérationnel							
Règlement sur les PAE							
Règlement sur les PIA	●	●	●	●	●		

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

- (1) C113, C117, C120
- (2) C203, C205
- (3) P101, P103, P106
- (4) R102

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Les spectacles présentés doivent concerner les arts visuels, l'écriture ou les arts du cirque.

Les ateliers ou studios d'artistes et les écoles d'enseignement privé doivent concerner les arts visuels, l'écriture ou les arts du cirque.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
115-12-2020	16-juin-20

Novembre 2010

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS
ANNEXE "2" DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

Zone P-06

VILLE DE SUTTON

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation								
H1 Unifamiliale								
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale	●							
H5 Maison mobile								
C - Commerce								
C1 Local		●						
C2 Artériel								
C3 Régional								
C4 Service automobile								
C5 Restauration et hébergement								
I - Industriel								
I1 Léger								
I2 Lourd								
P - Public et institutionnel								
P1 Institutionnel			● (1)					
P2 Service public								
R - Récréatif								
R1 Extensif				● (2)				
R2 Intensif								
A - Agricole								
A1 Agricole								
A2 Commerce agricole								
A3 Centre équestre								
A4 Chenil								

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(1) P103, P106, P107
(2) R101

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Pour l'usage H4, le nombre minimal de logements par bâtiment est fixé à 7.

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation								
Isolée	●	●	●	●				
Jumelée								
Contiguë								
Marges minimales (mètres)								
Avant	10	10	10	10				
Latérales	6	6	6	6				
Arrière	10	10	10	10				
Taux d'implantation (max.)								

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment								
En mètres (max.)	11	11	11	11				
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation m ² (min.)	70							
Largeur (min.)	7,1							
Profondeur (min.)	7,1							
Nbre logement / bâtiment	24							

NORMES DE LOTISSEMENT

Superficie m² (min.)								
Largeur (min.)								
Profondeur (min.)								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Noyau villageois	●	●	●	●				
Secteur de la montagne								
Usage mixte								
Projet intégré d'habitation								
Entreposage extérieur								
Serv. / commerce à domicile								
Logement suppl. au sous-sol								
Logement intergénérationnel								
Règlement sur les PAE								
Règlement sur les PIA	●	●	●	●				

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Novembre 2010

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS
ANNEXE "2" DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

Zone P-07

VILLE DE SUTTON

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation								
H1 Unifamiliale								
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Maison mobile								
C - Commerce								
C1 Local	• (1)							
C2 Artériel		• (2)						
C3 Régional								
C4 Service automobile								
C5 Restauration et hébergement								
I - Industriel								
I1 Léger								
I2 Lourd								
P - Public et institutionnel								
P1 Institutionnel			• (3)					
P2 Service public								
R - Récréatif								
R1 Extensif								
R2 Intensif								
A - Agricole								
A1 Agricole								
A2 Commerce agricole								
A3 Centre équestre								
A4 Chenil								

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

- (1) C117, C120
- (2) C203
- (3) P101, P104, P107

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation								
Isolée	•	•	•					
Jumelée								
Contiguë								
Marges minimales (mètres)								
Avant	10	10	10					
Latérales	6	6	6					
Arrière	10	10	10					
Taux d'implantation (max.)								

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment								
En mètres (max.)	11	11	14					
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation m ² (min.)	50	50						
Largeur (min.)	7,1	7,1						
Profondeur (min.)	7,1	7,1						
Nbre logement / bâtiment								

NORMES DE LOTISSEMENT

Superficie m² (min.)	1 000	1 000						
Largeur (min.)	25	25						
Profondeur (min.)								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Noyau villageois	•	•	•					
Secteur de la montagne								
Usage mixte								
Projet intégré d'habitation								
Entreposage extérieur								
Serv. / commerce à domicile								
Logement suppl. au sous-sol								
Logement intergénérationnel								
Règlement sur les PAE								
Règlement sur les PIA	•	•	•					

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Novembre 2010

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS
ANNEXE "2" DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

Zone P-08

VILLE DE SUTTON

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation									
H1 Unifamiliale									
H2 Bifamiliale									
H3 Trifamiliale									
H4 Multifamiliale									
H5 Maison mobile									
C - Commerce									
C1 Local									
C2 Artériel									
C3 Régional									
C4 Service automobile									
C5 Restauration et hébergement									
I - Industriel									
I1 Léger									
I2 Lourd									
P - Public et institutionnel									
P1 Institutionnel	●								
P2 Service public									
R - Récréatif									
R1 Extensif									
R2 Intensif									
A - Agricole									
A1 Agricole									
A2 Commerce agricole									
A3 Centre équestre									
A4 Chenil									
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Mode d'implantation									
Isolée	●								
Jumelée									
Contiguë									
Marges minimales (mètres)									
Avant	2								
Latérales									
Arrière									
Taux d'implantation (max.)									
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Hauteur du bâtiment									
En mètres (max.)	11								
Dimensions du bâtiment									
Sup. d'implantation m ² (min.)									
Largeur (min.)									
Profondeur (min.)									
Nbre logement / bâtiment									
NORMES DE LOTISSEMENT									
Superficie m² (min.)	500								
Largeur (min.)	15								
Profondeur (min.)									
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES									
Noyau villageois	●								
Secteur de la montagne									
Usage mixte	●								
Projet intégré d'habitation									
Entreposage extérieur									
Serv. / commerce à domicile	●								
Logement suppl. au sous-sol									
Logement intergénérationnel									
Règlement sur les PAE									
Règlement sur les PIA	●								

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Cette zone est soumise à un Règlement sur les usages conditionnels qui vise l'implémentation de commerces, d'ateliers d'artistes et/ou de logements. L'aménagement d'un espace public est également souhaité

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Novembre 2010

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS
ANNEXE "2" DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

Zone P-09

VILLE DE SUTTON

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation								
H1 Unifamiliale								
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Maison mobile								
C - Commerce								
C1 Local								
C2 Artériel								
C3 Régional								
C4 Service automobile								
C5 Restauration et hébergement								
I - Industriel								
I1 Léger								
I2 Lourd								
P - Public et institutionnel								
P1 Institutionnel	• (1)							
P2 Service public								
R - Récréatif								
R1 Extensif		• (2)						
R2 Intensif								
A - Agricole								
A1 Agricole								
A2 Commerce agricole								
A3 Centre équestre								
A4 Chenil								

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(1) P103, P105, P107
(2) R104

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation								
Isolée								
Jumelée								
Contiguë								
Marges minimales (mètres)								
Avant	10	10						
Latérales	6	6						
Arrière	10	10						
Taux d'implantation (max.)								

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment								
En mètres (max.)	11	11						
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation m ² (min.)								
Largeur (min.)								
Profondeur (min.)								
Nbre logement / bâtiment								

NORMES DE LOTISSEMENT

Superficie m² (min.)								
Largeur (min.)								
Profondeur (min.)								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Noyau villageois	•	•						
Secteur de la montagne								
Usage mixte								
Projet intégré d'habitation								
Entreposage extérieur								
Serv. / commerce à domicile								
Logement suppl. au sous-sol								
Logement intergénérationnel								
Règlement sur les PAE								
Règlement sur les PIA	•	•						

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Novembre 2010

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS
ANNEXE "2" DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

Zone P-10

VILLE DE SUTTON

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation									
H1 Unifamiliale									
H2 Bifamiliale									
H3 Trifamiliale									
H4 Multifamiliale									
H5 Maison mobile									
C - Commerce									
C1 Local									
C2 Artériel									
C3 Régional									
C4 Service automobile									
C5 Restauration et hébergement									
I - Industriel									
I1 Léger									
I2 Lourd									
P - Public et institutionnel									
P1 Institutionnel	• (1)								
P2 Service public									
R - Récréatif									
R1 Extensif									
R2 Intensif									
A - Agricole									
A1 Agricole									
A2 Commerce agricole									
A3 Centre équestre									
A4 Chenil									

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation									
Isolée									
Jumelée									
Contiguë									
Marges minimales (mètres)									
Avant	10								
Latérales	6								
Arrière	10								
Taux d'implantation (max.)									

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment									
En mètres (max.)	11								
Dimensions du bâtiment									
Sup. d'implantation m ² (min.)									
Largeur (min.)									
Profondeur (min.)									
Nbre logement / bâtiment									

NORMES DE LOTISSEMENT

Superficie m² (min.)									
Largeur (min.)									
Profondeur (min.)									

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Noyau villageois									
Secteur de la montagne									
Usage mixte									
Projet intégré d'habitation									
Entreposage extérieur									
Serv. / commerce à domicile									
Logement suppl. au sous-sol									
Logement intergénérationnel									
Règlement sur les PAE									
Règlement sur les PIA									

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(1) P102, P103

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Novembre 2010

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS
ANNEXE "2" DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

Zone P-11

VILLE DE SUTTON

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation								
H1 Unifamiliale								
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Maison mobile								
C - Commerce								
C1 Local								
C2 Artériel								
C3 Régional								
C4 Service automobile								
C5 Restauration et hébergement								
I - Industriel								
I1 Léger								
I2 Lourd								
P - Public et institutionnel								
P1 Institutionnel								
P2 Service public	● (1)							
R - Récréatif								
R1 Extensif		●						
R2 Intensif								
A - Agricole								
A1 Agricole								
A2 Commerce agricole								
A3 Centre équestre								
A4 Chenil								

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P201, P204

NOTES

--

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation								
Isolée		●						
Jumelée								
Contiguë								
Marges minimales (mètres)								
Avant		10						
Latérales		6						
Arrière		10						
Taux d'implantation (max.)								

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment								
En mètres (max.)		6						
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation m ² (min.)		15						
Largeur (min.)		6						
Profondeur (min.)								
Nbre logement / bâtiment								

NORMES DE LOTISSEMENT

Superficie m² (min.)		500						
Largeur (min.)		15						
Profondeur (min.)								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Noyau villageois	●	●						
Secteur de la montagne								
Usage mixte								
Projet intégré d'habitation								
Entreposage extérieur								
Serv. / commerce à domicile								
Logement suppl. au sous-sol								
Logement intergénérationnel								
Règlement sur les PAE								
Règlement sur les PIA	●	●						

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Novembre 2010

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS
ANNEXE "2" DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

Zone P-12

VILLE DE SUTTON

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation								
H1 Unifamiliale								
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Maison mobile								
C - Commerce								
C1 Local								
C2 Artériel								
C3 Régional								
C4 Service automobile								
C5 Restauration et hébergement								
I - Industriel								
I1 Léger								
I2 Lourd								
P - Public et institutionnel								
P1 Institutionnel	• (1)							
P2 Service public								
R - Récréatif								
R1 Extensif								
R2 Intensif								
A - Agricole								
A1 Agricole								
A2 Commerce agricole								
A3 Centre équestre								
A4 Chenil								

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(1) P104

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation								
Isolée								
Jumelée								
Contiguë								
Marges minimales (mètres)								
Avant	10							
Latérales	6							
Arrière	10							
Taux d'implantation (max.)								

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment								
En mètres (max.)	6							
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation m ² (min.)								
Largeur (min.)								
Profondeur (min.)								
Nbre logement / bâtiment								

NORMES DE LOTISSEMENT

Superficie m² (min.)								
Largeur (min.)								
Profondeur (min.)								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Noyau villageois								
Secteur de la montagne								
Usage mixte								
Projet intégré d'habitation								
Entreposage extérieur								
Serv. / commerce à domicile								
Logement suppl. au sous-sol								
Logement intergénérationnel								
Règlement sur les PAE								
Règlement sur les PIA								

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Novembre 2010

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS
ANNEXE "2" DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

Zone P-13

VILLE DE SUTTON

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation									
H1 Unifamiliale	●								
H2 Bifamiliale									
H3 Trifamiliale									
H4 Multifamiliale									
H5 Maison mobile									
C - Commerce									
C1 Local									
C2 Artériel									
C3 Régional									
C4 Service automobile									
C5 Restauration et hébergement									
I - Industriel									
I1 Léger									
I2 Lourd									
P - Public et institutionnel									
P1 Institutionnel									
P2 Service public		● (1)							
R - Récréatif									
R1 Extensif			●						
R2 Intensif				● (2)					
A - Agricole									
A1 Agricole					●				
A2 Commerce agricole					●				
A3 Centre équestre					●				
A4 Chenil					●				
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Mode d'implantation									
Isolée	●		●	●					
Jumelée									
Contiguë									
Marges minimales (mètres)									
Avant	30		30	30	30				
Latérales	5		5	5	5				
Arrière	15		15	15	15				
Taux d'implantation (max.)									
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Hauteur du bâtiment									
En mètres (max.)	9		11	11					
Dimensions du bâtiment									
Sup. d'implantation m ² (min.)	60		60	60					
Largeur (min.)	7,1		7,1	7,1					
Profondeur (min.)	7,1		7,1	7,1					
Nbre logement / bâtiment	1								
NORMES DE LOTISSEMENT									
Superficie m² (min.)	10 000		10 000	10 000	10 000				
Largeur (min.)	60		60	60	60				
Profondeur (min.)	100		100	100	100				
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES									
Noyau villageois									
Secteur de la montagne									
Usage mixte									
Projet intégré d'habitation	●								
Entreposage extérieur									
Serv. / commerce à domicile									
Logement suppl. au sous-sol									
Logement intergénérationnel									
Règlement sur les PAE									
Règlement sur les PIIA									

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P204
(2) R205

NOTES

--

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Novembre 2010